

## 10 M\$ afin de mieux soutenir les familles d'accueil jeunesse

**Québec, le 2 juin 2021** – Dans la foulée du dépôt du rapport de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse, le ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, Lionel Carmant, annonce aujourd'hui les détails d'un investissement de 10 M\$ afin d'améliorer le soutien clinique des familles d'accueil jeunesse.

Certaines difficultés relatives aux familles d'accueil ont été soulevées dans le cadre des travaux de la Commission Laurent. La hausse des signalements au cours des dernières années, ainsi que les efforts pour augmenter les évaluations réalisées et réduire les listes d'attente, se traduisent par une augmentation du nombre d'enfants pris en charge, dont certains nécessitent un placement en famille d'accueil.

Plus spécifiquement, le montant de 10 M\$ permettra

- d'augmenter le nombre de postes affectés au soutien clinique des familles d'accueil;
- de bonifier la qualité des services rendus aux jeunes hébergés;
- d'améliorer l'attraction et la rétention des familles d'accueil.

Il est également important de mentionner que le [ministre Carmant coordonne un groupe d'action interministériel](#) assurant la mise en œuvre des recommandations. De nombreuses actions ont été déployées au cours des deux dernières années afin de rehausser la qualité et l'accès aux services pour les jeunes en difficulté et leur famille. Le gouvernement s'est engagé à ce que le rapport de la CSDEPJ fasse l'objet d'un suivi rigoureux.

### Citation :

« La bonification du soutien clinique auprès des familles d'accueil contribuera directement à une amélioration de la qualité des services rendus aux jeunes hébergés. Les enfants confiés à des familles d'accueil ont des besoins particuliers et portent parfois avec eux un bagage empreint de négligence ou de maltraitance, de même qu'une certaine fragilité, avec lesquels il faut composer au quotidien. Je tiens à témoigner à ces familles toute ma reconnaissance et mon admiration. J'encourage par ailleurs des familles qui le souhaitent à devenir familles d'accueil, c'est un geste qui fait toute une différence dans la vie d'un enfant. »

*Lionel Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux*

### Faits saillants :

- Cette annonce s'inscrit en continuité des investissements gouvernementaux des deux dernières années qui ont visé la consolidation des services en protection de la jeunesse.
- Actuellement, le Québec compte près de 15 000 places réparties dans plus de 8 600 familles d'accueil qui œuvrent pour le bien-être et la stabilité d'enfants dans le besoin.

- 30 -

**Source :** Sarah Bigras  
Attachée de presse  
Cabinet du ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux  
418 446-5911